



académie  
Aix-Marseille **E**

## Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle

DAAC/15-668-58 du 20/04/2015

### **APPEL A CANDIDATURE POUR UNE MISSION DE COORDONNATEUR ET RESPONSABLE DU DOMAINE « THEATRE ET SPECTACLE VIVANT » AUPRES DU DAAC**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. LEVAL : Tél : 04 42 93 88 41 - Fax : 04 42 93 88 19

**Une mission pour un professeur de l'enseignement public (2d degré) auprès du Délégué Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle en qualité de responsable et coordonnateur du domaine « théâtre-spectacle vivant » fait l'objet d'un recrutement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 (rémunérée à hauteur de 5 IMP pour l'année scolaire). L'attention des candidats est attirée sur la nécessité d'une présence régulière à la DAAC située à Aix-en-Provence et d'une capacité de mobilité ponctuelle dans les quatre départements de l'académie.**

L'enseignant sera choisi pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire, des diverses modalités de partenariat et son expertise dans le domaine du « théâtre - spectacle vivant »

Afin de mener à bien cette mission, il doit :

- Être informé de la politique éducative interministérielle en matière d'EAC,
- Avoir l'expérience de projets culturels dans le domaine concerné, conduits en partenariat et en interdisciplinarité,
- Connaître les scènes de la région, les structures partenaires et avoir une bonne connaissance des dispositifs existants,
- Connaître le fonctionnement et les enjeux de formation des options facultatives et de spécialité dans le domaine,
- Avoir une bonne connaissance des programmes en lettres pour le collège et le lycée et cerner les enjeux spécifiques des entrées par le théâtre,
- Avoir une bonne connaissance du théâtre classique et contemporain et des outils d'analyse,
- Accompagner les équipes pédagogiques dans l'élaboration de projets culturels transversaux inscrits dans un partenariat et articulés avec les enseignements,
- Contribuer à l'élaboration du plan académique de formation,
- Exercer une mission permanente de relais et de coordination entre la DAAC, l'IA-IPR concerné, la Délégation Régionale des Affaires Culturelles, les collectivités territoriales, les intervenants artistiques et culturels, les services éducatifs affectés sur les structures partenaires,
- Contribuer au renforcement des coopérations sur le terrain entre administrations, équipes éducatives, professionnels de la culture et collectivités locales, impulser des actions en établissement, en assurant le suivi et l'évaluation,
- Être capable d'écouter, de communiquer et d'organiser et savoir s'inscrire dans une démarche collective et collaborative,
- Maîtriser parfaitement l'outil informatique

Cette mission prendra effet à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2015** ; elle sera renouvelable annuellement sur la base du bilan fourni et en fonction du contexte lié à l'organisation du service.

**Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier par voie hiérarchique, avec l'avis du chef d'établissement**, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier rapport d'inspection et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 29 mai 2015** dernier délai (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle  
à l'attention de M. Leval  
Rectorat  
Place Lucien Paye  
13621 Aix en Provence Cedex 1

**Les enseignants dont la candidature sera retenue, seront convoqués pour un entretien le 11 juin 2015, dans les locaux de la DAAC, annexe du Pont des 3 Sautets, Val Saint André, Avenue Malacrida, Aix en Provence**

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*